

Ces commissions d'ajustement ont pour objectif d'affecter en 2^{nde} générale et technologique les élèves qui n'ont pu l'être à l'issue de la procédure d'affectation informatisée du mois de juin (tour AFFELNET) ainsi que les élèves emménageant dans le département.

DEROULEMENT DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Dans chaque département, plusieurs commissions d'ajustement se tiennent :

- **Commission d'ajustement Post AFFELNET** (début juillet) : permet d'affecter les élèves en attente d'affectation à l'issue du tour d'AFFELNET.
- **Commission d'ajustement de rentrée et Post rentrée** : pour les élèves en attente d'affectation suite à la commission Post AFFELNET et ceux ayant emménagé sur le département pendant l'été.

Avant chaque commission, les établissements d'accueil adressent au département concerné, le nombre de places vacantes en 2^{nde} GT à l'issue des inscriptions des élèves, dans le respect du calendrier départemental.

Les élèves sont affectés, en tenant compte autant que possible, des vœux formulés et au plus proche de leur zone de résidence.

Les élèves affectés doivent impérativement procéder à leur inscription dans les délais mentionnés sur la notification d'affectation.

ORGANISATION DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Les ajustements sont réalisés à partir des fichiers issus d'AFFELNET.

Aucun dossier papier ne doit être adressé à la DSDEN.

Les situations particulières d'élèves en attente d'une solution doivent être signalées par courriel à la DSDEN concernée à l'issue de la phase d'inscription en 2^{nde} GT.

DPT	COMMISSIONS D'AJUSTEMENT	DATE LIMITE RETOUR PLACES VACANTES	COMMISSIONS D'AJUSTEMENT
77	Post AFFELNET	03 juillet Pour : affectations77@ac-creteil.fr Copie : ce.77iio@ac-creteil.fr	06 juillet
	De rentrée	28 août Pour : affectations77@ac-creteil.fr Copie : ce.77iio@ac-creteil.fr	30 août
93	Post AFFELNET	04 juillet (12h) Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	06 juillet
	De rentrée	04 septembre (16h) Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	05 septembre
	Post rentrée	18 septembre (avant 16h) Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	19 au 21 septembre
02 octobre (16h) Pour : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr		03 au 05 octobre	
94	Post AFFELNET	04 juillet Pour : ce.94desec@ac-creteil.fr Mme ABITTAN : 01.45.17.62.65	06 juillet
	De rentrée	29 août Pour : ce.94desec@ac-creteil.fr Mme ABITTAN : 01.45.17.62.65	31 août

AVIS FINAL

- Les DSDEN adressent **les notifications d'affectation aux représentants légaux** et informe les établissements d'origine et les CIO.
- Les **établissements d'accueil contactent par téléphone** les élèves affectés dans leur établissement.

➤ **Pour le département de la Seine-Saint-Denis :**

- Les établissements d'origine et d'accueil peuvent aussi informer de l'affectation les représentants légaux sur la base des listes consultables sur l'espace métiers (<http://extranet.dsdn93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>) de la DSDEN.